



DELIBERATION N° CM 28/082/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 novembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 8 novembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHEVRON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Véronique MAFFÉO qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

- **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 5 juillet 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612310034	AM 244/11 Clos des Lys	315 000 €	NON
914612310035	AR 90-196/29 Rue des Garennes	261 600 €	NON
914612310036	AP8/ 10 Bis Route d'Arpajon	276 000 € + 7690 €	NON
914612310037	AD68/4A Chemin de la Ferme des Maures	300 000 €	NON
914612310038	AK 144/Rue du Gay Pigeon	119 050 €	NON

914612310039	AK 101/63 Rue de la République	209 999 € (Commission) ; rente viagère 1440 €/an; 100 000 € comptant	NON
914612310040	AM 252-253/Clos des Lys (voirie)	1 €	NON
914612310041	AK 120-121-122-123/4 Rue François Villon	290 000 € + 9280 € (commission)	NON
914612310042	AB 183/16 Rue des Primevères	410 000 € + 13 000 € (commission)	NON
914612310043	AC12p/Rue de la Maison Rouge	1 951 990.80 €	NON
914612310044	AI 27-127/11 Rue de la République	215 000 € + 10 900 € (commission)	NON
914612310045	AE351/23 Rue Cerfeuille	275 000 €	NON
914612310046	AN 161/Rue de la Roche - l'Ancien Parc ANNULEE	1 200 000 €	NON
914612310047	AN 161/Rue de la Roche - l'Ancien Parc	1 200 000 € HT	NON
914612310048	AR 21/158/23 Rue de la Mairie ANNULEE	333 000 € + 18 000 € (commission)	NON
914612310049	AR 258-AR 260 : 5 Résidence du Val ANNULEE	120 000 € + 12 000 € (commission)	NON
914612310050	AN 48/37 Rue de la Source	213 400 €	NON
914612310051	AR 258-AR 260 : 5 Résidence du Val	120 000 € + 12 000 € (commission)	NON
914612310052	AR 21/158/23 Rue de la Mairie	333 000 € + 18 000 € (commission)	NON
914612310053	AN 48/37 Rue de la Source	213 400 €	NON
914612310054	AN 48/37 Rue de la Source	213 400 €	NON
914612310055	AN 48/37 Rue de la Source	213 400 €	NON
914612310056	AP8/ 10 Bis Route d'Arpajon	277 000 € + 7 690 €	NON
914612310057	AL15/22 Rue du Moulin	285 000 €	NON
914612310058	AR 21/158/23 Rue de la Mairie	333 000 € + 18 000 € (commission)	NON
914612310059	AB227/49 Grande Rue	325 000 € + 15 000 € (commission)	NON
914612310060	AI49/9 Rue du Chemin Vert	269 000 € + 9 415 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
7	NO 9123077101	AK 144J et AK 144K/Du Gay Pigeon	119050 €	NON

119 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de ces décisions.

Le 16 novembre 2023

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

